



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2024/12-40

Objet : Demande de subvention d'investissement – Contrat d'Aménagement Régional

L'an deux mille vingt-quatre,

Le dix-décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT (à partir du point n°8, 20h28), Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Jean-Philippe ANTOINE (à partir du point n°6 – 20h17), Jérôme FENAILLON, Eric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Monsieur le maire
Dominique GERBERT à Gérard PARFAIT (jusqu'au point n°7)
Philippe DESBOIS à Axel FAIVRE
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Véronique LOZEVIS à Christine CAILLAT
Pascale COURMONT à Isabelle TRAPPIER

Absents n'ayant pas donné pouvoir

Clothilde FRETE
Sophie LAFEUILLADE
Nathalie ZENOU

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Karine DUBOIS, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Région Ile de France a mis en place le Contrat d'Aménagement Régional permettant aux communes de plus de 2000 habitants d'accompagner les collectivités locales dans leurs projets d'investissement pluriannuels relevant notamment du thème suivant :444

- L'aménagement : la réalisation ou l'amélioration d'équipements ou d'espaces publics.
- Le patrimoine historique non classé et vernaculaire, l'accompagnement porte sur la restauration et la mise en valeur.

Considérant que la participation régionale par contrat est plafonnée à 1M€ et que le taux d'intervention maximum de la région est de 50% pour les communes,

Considérant que ce contrat, d'un montant de 5 530 836,35€ HT a pour objet la réalisation des opérations suivantes :

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN €HT
Opération 1 : extension rénovation de l'espace Jacques Kosciusko Morizet	5 314 212,00€
Opération 2 : église travaux d'urgence	216 624,35€
TOTAL	5 530 836,35€

Le montant total des travaux s'élève à **5 530 836,35€ HT**.

Considérant l'avis favorable à l'unanimité des commissions municipales « Finances, Informatique et Ressources humaines » d'une part, et « Travaux, Urbanisme » de l'autre, en date du 3 décembre 2024 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus, À l'unanimité

Approuve le programme des opérations présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

S'engage sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération.

- sur le plan de financement annexé.
- sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur.
- sur la maîtrise foncière de l'assiette des opérations du contrat.
- sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat.
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération.
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans.
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

Sollicite Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention de 1 000 000€ conformément au règlement des contrats d'aménagement régional.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Dit que les crédits seront inscrits au budget de la Ville.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 16 décembre 2024

Le secrétaire de séance
Karine DUBOIS



Le Maire,
1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,
Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 16/12/2024
Document rendu exécutoire le 16/12/2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
PASCAL PARISSIER

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20241216-2024-12-40-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024